



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL AD HOC SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième session

Rome, 23-25 avril 2018

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

Table des matières

	Page
INTRODUCTION.....	2
HISTORIQUE.....	2
ÉTAPES DU PROCESSUS DE MISE AU POINT DÉFINITIVE DU RAPPORT	3
OBSERVATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	4
INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER.....	5
ANNEXE I	6
ANNEXE II.....	7

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

INTRODUCTION

À sa seizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a salué le projet de rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le rapport). Elle a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner des points focaux nationaux et à présenter leur rapport national le 30 juin 2017 au plus tard, et a encouragé les pays qui avaient déjà présenté un rapport national à en communiquer une version révisée¹.

2. La Commission a demandé à la FAO d'élaborer un projet de rapport révisé sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le projet de rapport révisé). Elle a également demandé qu'une deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) soit organisée et que celle-ci soit consacrée à l'examen du projet de rapport révisé.

3. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du rapport, pour examen par le Groupe de travail. Le projet de rapport révisé figure dans le document intitulé *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Projet de rapport révisé*².

HISTORIQUE

4. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a reconnu que l'amélioration de la collecte et du partage des informations sur les ressources génétiques aquatiques revêtait un caractère hautement prioritaire et a inscrit l'élaboration du rapport dans son Programme de travail pluriannuel³. À ses treizième et quatorzième sessions ordinaires, la Commission a examiné la portée du rapport et a décidé, à cette dernière session, que celui-ci concernerait uniquement les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales. En outre, les pays ont été invités à fournir une liste, classée par espèces, des ressources génétiques aquatiques présentant une importance au niveau national dans le secteur de la pêche de capture et relevant de leur juridiction nationale⁴.

5. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission est également convenue de la structure du rapport⁵ et a demandé à la FAO de mettre au point le projet de directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction du rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de réduire le nombre d'études thématiques de référence proposées en établissant un ordre de priorité conformément au champ d'action convenu et en se concentrant sur la question essentielle qu'est la diversité génétique⁶. En outre, elle a appelé les pays à participer au processus en rédigeant des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques et à renforcer les systèmes d'information qui s'y rapportaient⁷.

6. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a approuvé le calendrier révisé pour l'élaboration du rapport, la liste indicative des études thématiques de référence et les coûts estimatifs, et a invité les pays à établir des rapports nationaux utiles à l'élaboration du rapport, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes⁸. Elle est également convenue d'établir le Groupe de travail, chargé de guider l'élaboration et l'examen du rapport⁹.

¹ CGRFA-16/17/Rapport, paragraphe 39.

² CGRFA/WG-AqGR-2/18/Inf.2.

³ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphes 60 et 61.

⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 76.

⁵ CGRFA-14/13/Rapport, annexe H.

⁶ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 79.

⁷ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 78.

⁸ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphes 60 et 61.

⁹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 63.

7. À sa première session, tenue du 20 au 22 juin 2016, le Groupe de travail a examiné le projet de rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Il a noté que celui-ci était une analyse préliminaire basée sur un nombre limité de rapports nationaux et qu'un plus grand nombre de rapports nationaux était nécessaire en vue de la mise au point définitive du rapport. À cet égard, le Groupe de travail a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations précises¹⁰.

8. La Commission, à sa dernière session, a demandé à la FAO d'élaborer un projet de rapport révisé en tenant compte des informations figurant dans les rapports nationaux, des études thématiques de référence, des informations fournies par les organisations internationales ainsi que des observations et des recommandations émanant de la Commission et du Groupe de travail. Elle a invité les pays à formuler des observations sur le projet de rapport révisé, dès qu'il serait disponible. La Commission a demandé que le Comité des pêches et ses organes subsidiaires, le cas échéant, soient consultés sur le projet de rapport révisé. Enfin, elle a demandé qu'une deuxième session du Groupe de travail soit organisée et que celle-ci soit consacrée à l'examen du projet de rapport révisé à la lumière des observations et des contributions reçues.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE MISE AU POINT DÉFINITIVE DU RAPPORT

Présentation des rapports nationaux

9. En 2012, le Directeur général de la FAO a invité les pays à désigner les points focaux nationaux qui seraient chargés de la rédaction des rapports nationaux en vue de l'élaboration du rapport. Les informations relatives aux points focaux nationaux officiellement désignés par les Membres de l'Organisation sont régulièrement mises à jour et publiées en ligne¹¹.

10. En 2015, en approuvant le calendrier révisé pour l'élaboration du rapport, la Commission a décidé que les rapports nationaux devaient être présentés au plus tard avant la fin de 2015. Cependant, seul un nombre limité de rapports nationaux avaient été communiqués dans les délais. Au 15 avril 2016, 47 rapports nationaux officiellement approuvés avaient été transmis à la FAO. Ils ont servi de base à l'élaboration du projet de rapport, tel qu'il a été présenté au Groupe de travail et à la Commission à leurs dernières sessions.

11. La Commission, à sa seizième session ordinaire, a donc invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leur rapport national, ou la version mise à jour de celui-ci, le 30 juin 2017 au plus tard. À cette date, 92 rapports nationaux officiellement approuvés avaient été présentés, comme indiqué à l'annexe I. Il est important de signaler que le projet de rapport révisé contient les données fournies par les 11 principaux pays producteurs et couvre ainsi plus de 90 pour cent de la production aquacole mondiale.

Consultations

12. Donnant suite à la demande de la Commission, au début du mois de mars 2018 la FAO a adressé une lettre circulaire aux membres de la Commission et aux observateurs, par laquelle ceux-ci étaient invités à présenter, le 31 mai 2018 au plus tard, leurs observations sur le projet de rapport révisé, dont le texte avait été publié sur le site web de l'Organisation le 13 mars 2018.

13. À sa deuxième session, tenue les 19 et 20 octobre 2017, le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées (le Groupe de travail du Comité des pêches) a examiné le projet de rapport (dans sa première version). Le rapport complet de la réunion¹², accompagné d'un résumé¹³, a été mis à la disposition du Groupe de travail. Le

¹⁰ CGRFA/WG-AqGR-1/16/Rapport.

¹¹ <http://www.fao.org/3/a-bs238e.pdf>

¹² CGRFA/WG-AqGR-2/18/Inf.3.

¹³ CGRFA/WG-AqGR-2/18/4.

Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches s'est penché sur l'état d'avancement du rapport à sa neuvième session, tenue du 24 au 27 octobre 2017¹⁴.

14. Comme il n'a pas été possible de fournir le projet de rapport révisé au Groupe de travail du Comité des pêches et au Sous-Comité de l'aquaculture, ceux-ci ont été invités à faire parvenir leurs observations écrites en mars/avril 2018. Les observations formulées par les deux organes sont contenues dans le document intitulé *Comments from Members and Observers of the COFI Sub-Committee on Aquaculture and Experts of the COFI Advisory Working Group on Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture on the revised draft Report on The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture* (observations des membres et des observateurs du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches et des spécialistes du Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées sur le projet de rapport révisé sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*)¹⁵.

15. Suite à la demande de la Commission, qui avait invité à recueillir des informations pertinentes sur les ressources génétiques aquatiques auprès des organisations internationales, la FAO a mis au point à cet effet un simple questionnaire¹⁶, qui a été distribué aux organismes concernés, partout dans le monde. Six organismes ont répondu: l'Organisation des pêches du Lac Victoria (LVFO), la Commission du Mékong (CM), le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), la Communauté du Pacifique Sud et le WorldFish Centre.

Études thématiques de référence

16. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a approuvé une liste indicative d'études thématiques de référence pour traiter certains aspects du rapport¹⁷. Les études approuvées ont été examinées et mises au point, avant d'être mises à la disposition du Groupe de travail du Comité des pêches et du Sous-Comité de l'aquaculture, pour examen¹⁸. Les informations retenues ont été incorporées dans les sections pertinentes du projet de rapport révisé. Les études thématiques ainsi que les rapports nationaux contiennent des informations concernant l'utilisation des ressources génétiques aquatiques et le nombre des espèces aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui, dans bien des cas, n'avaient pas été communiquées auparavant à la FAO.

OBSERVATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

17. Le Groupe de travail, à sa première session, a recommandé que la Commission demande à la FAO de poursuivre ses activités en vue de la mise au point définitive du rapport, pour examen par le Groupe de travail, à sa deuxième session, et par la Commission, à sa dix-septième session. Il a également formulé une série de recommandations visant à guider la révision du projet de rapport. On trouvera à l'annexe II la liste des recommandations formulées par le Groupe de travail, accompagnées d'explications concernant leur mise en application.

18. Toutes les observations qui seront parvenues au 31 mai 2018 au plus tard, y compris celles des Membres et des observateurs, seront prises en compte aux fins de l'élaboration du rapport final.

¹⁴ COFI:AQ/IX/2017/6/Rev.1; COFI:AQ/IX/2017/Inf.8.

¹⁵ CGRFA/WG-AqGR-2/18/Inf.11.

¹⁶ COFI:AQ/IX/2017/Inf.8, Annexe II.

¹⁷ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 60.

¹⁸ <http://www.fao.org/aquatic-genetic-resources/background/sow/background-studies/en/>

INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

19. Le Groupe de travail pourra s'il le souhaite examiner le projet de rapport révisé et formuler des observations et des avis, pour examen par la FAO. Il souhaitera peut-être recommander que la Commission:

- prenne note du rapport;
- recommande qu'un bref résumé du rapport soit élaboré à l'intention des décideurs;
- recommande que le rapport et le résumé fassent l'objet d'une large diffusion.

ANNEXE I

**LISTE DES RAPPORTS NATIONAUX PRÉSENTÉS EN VUE DE L'ÉLABORATION DU
RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE¹⁹**

CONTINENT					
Afrique	Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Asie	Europe	Océanie
Afrique du Sud	Canada	Argentine	Arménie	Allemagne	Australie
Algérie	États-Unis	Belize	Bangladesh	Belgique	Fidji
Bénin	d'Amérique	Brésil	Bhoutan	Bulgarie	Kiribati
Burkina Faso		Chili	Cambodge	Croatie	Palaos
Burundi		Colombie	Chine	Danemark	Samoa
Cabo Verde		Costa Rica	Chypre	Estonie	Tonga
Cameroun		Cuba	Géorgie	Finlande	Vanuatu
Djibouti		El Salvador	Inde	Hongrie	
Égypte		Équateur	Indonésie	Lettonie	
Ghana		Guatemala	Iran (République islamique d')	Norvège	
Kenya		Honduras	Iraq	Pays-Bas	
Madagascar		Mexique	Japon	Pologne	
Malawi		Nicaragua	Kazakhstan	Roumanie	
Maroc		Panama	Malaisie	Slovénie	
Mozambique		Paraguay	Philippines	Suède	
Niger		Pérou	République de	Tchéquie	
Nigéria		République dominicaine	Corée	Ukraine	
Ouganda		Venezuela	République démocratique		
République démocratique du Congo		(République bolivarienne du)	populaire lao		
République-Unie de Tanzanie			Sri Lanka		
Sénégal			Thaïlande		
Sierra Leone			Turquie		
Soudan			Viet Nam		
Tchad					
Togo					
Tunisie					
Zambie					

¹⁹ En juin 2017, 92 rapports nationaux avaient été présentés.

ANNEXE II

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL, À SA PREMIÈRE SESSION, CONCERNANT LE PROJET DE RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE RAPPORT RÉVISÉ

Recommandations formulées par le Groupe de travail à sa première session	Prise en compte dans le projet de rapport révisé
<p>Analyser les données relatives à des pays particuliers, en marge des résumés par région ou sous-région, selon qu'il conviendra</p>	<p>Des exemples relatifs à des pays particuliers ont été insérés aux chapitres 5, 2, 4 et 7 concernant, respectivement, la conservation <i>ex situ</i> (Mexique, Pérou, Norvège, etc.), les nouvelles espèces recensées dans les rapports nationaux par exemple, la conservation <i>in situ</i> et les politiques nationales.</p> <p>Les contributions de pays particuliers en matière de parité hommes-femmes et de savoirs autochtones ont été ajoutées au chapitre 6.</p> <p>Une étude de cas sur le programme de conservation <i>ex situ</i> visant la carpe commune, mis en œuvre en Hongrie, a été intégrée au chapitre 5.</p> <p>Une étude de cas sur le programme mis au point en Iran (République islamique d') pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des espèces d'esturgeons a été ajoutée aux chapitres 4 et 5.</p> <p>Une étude de cas sur le programme de coopération internationale mis au point à partir du programme de conservation <i>ex situ</i> visant la carpe commune en Hongrie a été insérée au chapitre 8.</p>
<p>Intégrer des exemples de pays spécifiques et des études de cas afin d'illustrer certaines questions, si nécessaire</p>	<p>Une étude de cas sur le programme de conservation <i>ex situ</i> visant la carpe commune, mis en œuvre en Hongrie, a été intégrée au chapitre 5.</p> <p>Une étude de cas sur le programme mis au point en Iran (République islamique d') pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des espèces d'esturgeons a été ajoutée aux chapitres 4 et 5.</p> <p>Une étude de cas sur le programme de coopération internationale mis au point à partir du programme de conservation <i>ex situ</i> visant la carpe commune en Hongrie a été insérée au chapitre 8.</p> <p>Des études de cas sur les souches et sur la nomenclature ont été ajoutées au chapitre 2.</p> <p>Une étude de cas sur la conservation d'un stock menacé a été intégrée au chapitre 4.</p>
<p>Fournir, le cas échéant, une analyse comparée des pays développés et des pays en développement</p>	<p>Une analyse comparative par catégories économiques de pays – 1) pays développés, 2) pays en développement et 3) pays les moins avancés – a été réalisée pour les chapitres 2 à 8.</p>
<p>Donner des exemples de nouvelles espèces et de nouveaux types aquacoles qui étaient recensés dans les rapports nationaux et</p>	<p>On trouve aux chapitres 2 et 3 des exemples de nouvelles espèces et de nouveaux types d'espèces d'élevage qui n'avaient pas encore été communiqués.</p>

n'avaient pas été encore communiqués à l'Organisation	
Réviser les références à tous les pays pour s'assurer qu'elles reflètent avec exactitude les informations fournies dans les rapports nationaux, en particulier dans la dernière partie du sous-chapitre 7.2 du chapitre 7	La révision recommandée a été menée à bien pour tous les chapitres et la prise en compte des rapports nationaux dans la dernière partie du sous-chapitre 7.2 du chapitre 7 a été confirmée.
Réviser les conclusions du sous-chapitre 7.4 du chapitre 7 qui ne peuvent pas être déduites des informations contenues dans le rapport, en particulier sur les régimes d'accès et de partage des avantages	Les conclusions du sous-chapitre 7.4 ont été modifiées afin de tenir compte des informations contenues dans les rapports nationaux.
Simplifier la citation figurant dans le dernier paragraphe du sous-chapitre 6.5 du chapitre 6	La citation a été simplifiée.
Utiliser des informations supplémentaires (par exemple tirées de publications scientifiques ou issues d'organisations et réseaux nationaux, régionaux et internationaux, ou d'institutions scientifiques spécialisées), qui apportent un complément aux rapports nationaux et contribuent à l'élaboration d'une évaluation plus complète	Des éléments d'information tirés de publications scientifiques ont été ajoutés à l'introduction et aux conclusions des chapitres 5, 6 et 8. Une nouvelle section a été ajoutée au chapitre 2 afin de tenir compte des informations fournies par les organismes internationaux; les publications scientifiques pertinentes sont indiquées dans la section Références de chaque chapitre.
Harmoniser les définitions tout au long du rapport et fournir un glossaire complet des principaux termes et expressions utilisés	Les définitions ont été harmonisées et un glossaire révisé a été fourni.
Indiquer clairement toutes les sources d'information, y compris dans les tableaux et les figures	Des indications relatives aux sources d'information ont été ajoutées dans tous les chapitres, y compris pour les tableaux et les figures.
Proposer une analyse approfondie des conclusions avancées, notamment sur le changement climatique, la transformation des habitats et les espèces envahissantes comme facteurs ayant des effets sur les ressources génétiques aquatiques	L'analyse recommandée est fournie aux chapitres 2 et 3 concernant, respectivement, la transformation des habitats et les facteurs généraux déterminants.
Faire la distinction entre les politiques et les stratégies et intégrer des instruments juridiquement non contraignants, comme des codes de conduite et des directives volontaires	En règle générale, ces concepts ont été précisés.
Apporter des précisions sur certains concepts évoqués dans les chapitres du rapport (par exemple la conservation <i>in situ</i> ou les régimes d'accès et de partage des avantages)	Les concepts clés ont été précisés dans le texte et dans le glossaire; les domaines dans lesquels une plus grande clarté est encore nécessaire ont été recensés, concernant la distinction entre la conservation <i>in situ</i> , la conservation <i>ex situ</i> et la conservation sur le site d'exploitation, par exemple.
Avoir conscience des défis posés par la collaboration en faveur de la gestion des ressources génétiques aquatiques, en particulier la conservation transfrontière des espèces migratrices	Une étude de cas sur le programme mis au point en Iran (République islamique d') pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des espèces d'esturgeons a été ajoutée aux chapitres 4 et 5.
Présenter des exemples précis de programmes et de stratégies efficaces à l'appui de la conservation <i>ex situ</i> et <i>in situ</i> des	Une étude de cas sur le programme de conservation <i>ex situ</i> visant la carpe commune, mis en œuvre en Hongrie, a été intégrée au chapitre 5.

ressources génétiques aquatiques et mettre l'accent sur le caractère complémentaire de ces deux approches de conservation	Une étude de cas sur le programme mis au point en Iran (République islamique d') pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des espèces d'esturgeons a été ajoutée aux chapitres 4 et 5. Une étude de cas sur le programme de coopération internationale mis au point à partir du programme de conservation <i>ex situ</i> visant la carpe commune en Hongrie a été insérée au chapitre 8.
Avoir conscience de l'importance des zones aquatiques protégées en faveur de la conservation des ressources génétiques aquatiques et de la nécessité de trouver un équilibre entre la conservation et le développement en tenant compte des conditions caractérisant les différentes zones	La valeur des aires aquatiques protégées, dont le texte fait état, a été attestée par les réponses fournies dans les rapports nationaux.
Montrer que des liens étroits existent entre l'aquaculture et les systèmes de pêche de capture tributaires des ressources génétiques aquatiques sauvages	Des analyses des liens étroits qui existent notamment avec les espèces sauvages apparentées et dont témoignent les rapports nationaux, ont été ajoutées au chapitre 2.
Veiller à ce que les informations fournies complètent celles que l'on trouve dans le rapport sur La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture	Des informations tirées du rapport sur La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture ont été ajoutées aux chapitres 2 et 3 en complément des réponses contenues dans les rapports nationaux et à des fins de comparaison.
Proposer une analyse de la manière suivant laquelle les différents réseaux contribuent efficacement à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques aquatiques	L'analyse recommandée a été ajoutée au chapitre 8 et, dans une certaine mesure, au chapitre 6.
Faire ressortir les principales conclusions et signaler des lacunes nécessitant des interventions afin d'améliorer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques	Ces questions sont abordées brièvement au chapitre 2, à propos de l'accès et du partage des avantages, ainsi qu'au chapitre 6.